



*Ville de Dijon*  
*Palais des Etats de Bourgogne*

*Le Maire*

*Ancien Ministre*

Réf. : FR/BM/VC/NC - 2020 - n° 120

Dijon, le 26 mars 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La crise sanitaire que nous traversons actuellement et le confinement qu'elle impose impactent grandement l'activité de notre pays, quel que soit le secteur d'activité, y compris le secteur associatif.

Dans ces circonstances, le travail effectué par les associations sur notre territoire est plus que jamais essentiel. En effet, les projets que vous portez avec vos équipes (salariés, bénévoles, volontaires...) pour le maintien du lien social, la protection des plus fragiles, le développement d'actions solidaires, et de manière générale toutes les actions engagées auprès des habitants de Dijon et de la Métropole, participent au maintien de la vie dans la cité et à la solidarité entre les personnes.

C'est pourquoi j'ai tenu à vous exprimer mon soutien le plus total dans cette période difficile, et vous assurer que je resterai particulièrement attentif aux besoins que vous exprimerez pour mener à bien vos projets. Les demandes de subventions que vous avez déposées sur la plateforme Mydijon seront étudiées avec la plus grande attention, et les délais de versement des subventions attribuées seront respectés, même en l'absence de séance du Conseil Municipal comme c'est le cas actuellement.

De même, les subventions relatives aux prochaines manifestations susceptibles d'être annulées ou reportées (telles que les festivals comme Grésilles en fête, Jours de fête à Fontaine d'Ouche, etc) seront maintenues. Les sommes attribuées pourront être considérées comme des avances sur les manifestations de l'année prochaine le cas échéant. Les services en charge des manifestations vous informeront au cas par cas des solutions retenues.

Je remercie également toutes les associations qui ont déjà proposé leur aide pour appuyer l'action des services municipaux, afin que nous répondions au mieux, ensemble, au défi auquel nous devons faire face. Celles qui souhaiteraient proposer des actions peuvent bien sûr encore le faire, en contactant le service Vie associative de la ville de Dijon, qui orientera leurs propositions vers les services concernés (mail : [directionvieassociative@ville-dijon.fr](mailto:directionvieassociative@ville-dijon.fr)).

Espérant que ces engagements sauront répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN

VILLE DE DIJON

CS 73310 • 21033 Dijon cedex

Tél : 03 80 74 51 51

[contact@ville-dijon.fr](mailto:contact@ville-dijon.fr) • [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr)

